

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 A 18 H 00**

Convocation du : 14/10/2022.

PRESENTS : Mrs ESCOFFIER Patrice, GACHON Wilfried, GUENARD Jérôme, REYNAUD Guy, MMES VALLON Marielle, REYNAUD Hélène, Mr ROUBY Emmanuel, MMES VICTOURON Nadège, GRACIA-GARAY Sylvie, MR MARTINAT Hervé, Mmes GORDILLO Nathalie, PAILLARD Sandrine, MR MARTURIER Christophe.

ABSENTS : Mrs CLOCHE Jacky.

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine.

\*\*\*\*\*

**GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ PUBLIC – REFECTION DE VOIRIES ET RESEAUX D’EAUX PLUVIALES – 2022/2025 :**

Mr le maire soumet à l’approbation du conseil municipal, la convention entre la commune de Pierrelatte coordonnatrice et les communes de Clansayes, La Garde Adhémar, les Granges Gontardes, La Baume de Transit et Donzère.

L’actuel groupement de commande arrive à échéance en octobre 2022, il a permis à la commune de bénéficier des tarifs du marché public avec l’entreprise BRAJA, pour les travaux de voirie en 2021 et des travaux « allée des pins » en 2022.

Une délibération est prise à l’unanimité pour accepter les termes de l’acte constitutif du groupement de commandes pour 2022 à 2025, autoriser l’adhésion des communes précitées au groupement de commandes, autoriser le maire à signer en faveur de l’acte constitutif du groupement ainsi que les pièces subséquentes, et exécuter avec l’entreprise retenue le marché public prenant la forme d’un accord cadre à bons de commandes dans le cadre du groupement ainsi créé.

**ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Mr le Maire soumet à l’approbation du conseil municipal, l’adhésion au contrat groupe d’assurance des risques statutaires du Centre Départemental de Gestion de la Drôme -CDG- à compter du 01 janvier 2023 ;

Le marché d’assurance pour les collectivités ayant jusqu’à 30 agents affiliés à la CNRACL a été attribué à CNP Assurance et SOFAXIS (gestionnaire du contrat).

Une délibération est prise à l’unanimité pour approuver et autoriser le Maire à signer l’adhésion au contrat groupe d’assurance des risques statutaires du CDG, à compter du 01/01/2023 en retenant l’option 1 pour la garantie de tous les risques avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire uniquement, au taux de 6.55 %.

**MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 01/01/2023 :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la nomenclature budgétaire et comptable « M57 » deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qu’il est possible d’anticiper son application depuis le 01/01/2022.

Mr le Maire propose au conseil municipal de mettre en place la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal de la commune.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 01/01/2023 ; d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 01/01/2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FOURRIERE ANIMAL – SIFA - :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que d'une part, le SIFA a accepté l'adhésion des communes de Pontaix, Pont St Esprit et Ste Cécile les vignes à compter du 01/01/2023 et que d'autre part les communes de Mondragon, Mornas et Piolenc ont fait part de leur volonté de quitter le SIFA .

Il convient de délibérer pour exprimer l'avis du conseil municipal sur l'adhésion de ces 3 nouvelles communes et le retrait des communes de Mondragon – Mornas et Piolenc.

Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'adhésion au SIFA des communes de Pontais, Pont St Esprit et Sainte Cécile les Vignes à compter du 01/01/2023.

Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter le retrait du SIFA des communes de Mondragon, Mornas et Piolenc au 31/12/2022, sous réserve qu'elles soient à jour de leurs obligations envers le SIFA.

#### **LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE - DOTATION DEPARTEMENTALE A ORIENTATION VOIRIE :**

Le Département de la Drôme attribue chaque année aux communes une dotation forfaitaire à orientation voirie, calculée sur la longueur de la voirie communale (voie communale et chemins ruraux). Il convient de délibérer pour indiquer la longueur des chemins ruraux revêtus de la commune ainsi que la longueur de la voirie communale.

La longueur de la voirie communale indiquée jusqu'à présent était de 21 828 ml.

Une délibération est prise à l'unanimité pour indiquer la longueur des chemins ruraux revêtus à 2 440 ml et la longueur de la voirie communale à 19 388 ml, soit un total de 21 828 ml.

#### **SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU TRICASTIN POUR L'IMPLANTATION DE 2 EPR :**

Mr le Maire rappelle les enjeux que représentent l'implantation d'EPR sur le Tricastin.

Il soumet au vote du conseil municipal, une motion de soutien à la candidature de la Drôme Sud provençale pour accueillir deux réacteurs d'EPR de Seconde Génération (EPR2).

Une délibération est prise à la majorité pour réaffirmer son soutien à l'implantation de l'EPR 2 dans le Sud Drôme Provençale : 1 vote contre – 1 abstention – 11 pour.

#### **DIAGNOSTIC DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DROME – SDED- :**

Nous sommes en attente d'une convention d'assistance technique avec le SDED pour l'obtention de subventions concernant les travaux de rénovation thermique envisagés au groupe scolaire.

### **HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Compte tenu de la crise énergétique, il est envisagé de modifier les horaires de l'éclairage public.

Le principe de coupure de l'éclairage public tout ou partie de la nuit avait déjà été décidé par délibération du 28/06/2017 et arrêté municipal du 28/08/2017.

Il est proposé d'appliquer les horaires suivants :

Période HIVER : 31 octobre / 31 mai :

Coupure de 23 h 00 à 06 h 00

Période ETE : 01 juin / 30 octobre

Coupure de 00 h 00 à 06 h 00 (lundi/mardi/mercredi/Jeudi/dimanche)

Coupure de 02 h 00 à 06 h 00 (vendredi et le samedi)

Une délibération est prise à l'unanimité pour appliquer ces nouveaux horaires de coupure.

### **ADMISSION EN NON-VALEURS 2022 :**

Le conseil municipal est informé des états de présentations et admissions en non-valeurs qui feront l'objet d'un mandatement :

Titre 2019-108 : 398.75 €

Titre 2018-204 : 64.80 €

### **LOGEMENT LES GRENACHES :**

Le conseil municipal est informé du départ du locataire au 15/10/2022.

L'état des lieux a été réalisé. Le loyer actuel est de 435.98 €.

Il s'agit d'un logement type T 3 comprenant 2 chambres, sur 2 niveaux. Des petits travaux seront réalisés avant une nouvelle mise en location.

Une délibération est prise à l'unanimité pour fixer le loyer du prochain locataire à 470 €.

### **FORFAIT EVACUATION DEPOT SAUVAGE A LA CHARGE DE L'USAGER INDELICAT :**

Mr le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, la modification de la délibération en date du 31 mai 2022, par la suppression dans le texte de la délibération, des mots « après mise en demeure du propriétaire ».

Ainsi le Maire peut appliquer, sans mise en demeure, une tarification aux contrevenants lors :

- Dépôts sauvages de matières non triées au mal triées, à proximité d'apports volontaire :  
100 € ; si récidive : 500 €
- Dépôts sauvages de matières non acceptés en dehors de sites prévus :  
300 € ; si récidive : 1 500 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour la modification en ce sens.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A DESTINATION DES ANIMATIONS DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :**

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver et autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et l'E.P.A Maison de l'enfance pour la mise à disposition de la salle des fêtes un mardi matin par mois pour l'organisation des animations proposées par le relais d'assistantes maternelles à destination des enfants gardés par les assistantes maternelles.

La mention « à titre gracieux » indiquée dans les conditions de la convention sera supprimée.

Cette convention au 01 janvier 2023 renouvelle la convention déjà en place en 2021.

L'utilisation de la salle des fêtes le mardi matin, permet la continuité du chauffage déjà utilisé la veille par l'association de gym.

## **TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Les tarifs actuels de location sont différenciés selon que les bénéficiaires soient ou non résidents sur la commune.

Mr le maire propose que les demandeurs fiscalement imposés sur la commune (taxe sur le foncier bâti ou non bâti) bénéficient du tarif « résident ».

Concernant les tarifs de location des salles au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est décidé de ne pas les réviser.

Une délibération est prise à l'unanimité pour que l'application des tarifs « résidents » soit élargie aux demandeurs fiscalement imposés sur la commune au titre de la taxe sur le foncier bâti ou non bâti.

## **RESTAURANT SCOLAIRE :**

Mr le Maire rappelle le financement attendu pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire et précise que la demande de subvention auprès du Département a été faite sur l'estimation des travaux (512 245 € HT) et qu'il convient d'actualiser cette somme sur le montant des travaux après attribution des marchés, soit un montant de 526 050 € HT.

Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier la demande de subvention du Département sur la base d'un montant de 526 050 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Travaux du restaurant scolaire : Les travaux ont commencé le 04 octobre. Les fondations ont été creusées et coulées.

Commission communale d'actions sociales : Mr Gachon informe le conseil municipal qu'en remplacement de la distribution depuis 2 ans, d'un colis remis en fin d'année aux personnes de 70 ans et + , la commission envisage cette année un spectacle partagé entre les enfants et les personnes âgées.

Une invitation accompagnée d'un ballotin de chocolat/nougat serait remise aux personnes âgées pour un spectacle à la salle des fêtes la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier, en semaine, où les enfants des écoles partageraient le spectacle et la galette.

Repas livrés à la cantine : Mme Paillard informe le conseil municipal des échanges de mails/courriers de notre prestataire SHCB, qui souhaite informer ses clients sur les conséquences des hausses des

matières premières et de l'énergie qui impacte l'équilibre financier de leur activité et sollicite un réajustement de tarifs.

Lors d'une réunion des communes membres du groupement de commandes, il a été décidé d'adresser un courrier à SHCB pour une rencontre permettant de connaître le détail des postes impactés par la hausse sur le coût d'un repas et examiner les réponses envisageables.

Vol du camion de voirie : Mr le Maire informe le conseil municipal que suite au vol avec effraction du camion constaté le 03 octobre dernier, l'expert désigné par notre assurance a transmis son rapport en indiquant une valeur de remplacement du véhicule avec la benne amovible d'un montant de 30 000 € TTC. Pour rappel la valeur d'achat du camion et de la benne était de 37 900 € TTC.

FIN DE SEANCE A 20 H 15

<i>CLOCHE Jacky</i>	<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>GACHON Wilfried</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GRACIA- GARAY Sylvie</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
	<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>MARTURIER Christophe</i>
<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>REYNAUD Hélène</i>	<i>REYNAUD Guy</i>
<i>ROUBY Sébastien</i>	<i>VALLON Marielle</i>	<i>VICTOURON Nadège</i>